



VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SUR LA COMMUNE de GRENOBLE 38100
11, 13 et 15 rue Dubois Fontanelle
Immeuble « EFFERVE & SENS

UN APPARTEMENT T5 DE 92,22M² AU REZ-DE-CHAUSSEE
AVEC GARAGE ET CAVE AU SOUS-SOL
(cadastrés sections EH 107 et les lots de copropriété n° 22, 33 et 40)

ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 9 NOVEMBRE 2021 A 14 HEURES
à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE au Palais de Justice,
Place Firmin Gautier – 38000 GRENOBLE

MISE A PRIX : 94 000 €

Visite prévue sur place le lundi 25 octobre 2021 de 14 heures à 15 heures par le ministère de la
SELARL LEGALACT, Huissiers de Justice à GRENOBLE

DESIGNATION

Sur la Commune de GRENOBLE 38100, 11, 13 et 15 rue Dubois Fontanelle, un ensemble immobilier dénommé « EFFERVE & SENS » composé de deux bâtiments A et B, cadastré section EH 107 à EH 110 (provenant de la division EH 100), et dont la saisie porte plus particulièrement 13 rue Dubois Fontanelle, Bâtiment A, sur la parcelle cadastrée EH 107 et les lots 22, 33 et 40.

Lot 22 : un garage au sous-sol et les 32/10 000èmes de la propriété du sol et des parties communes

Lot 33 : une cave au sous-sol et les 4/10 000èmes de la propriété du sol et des parties communes

Lot 40 : un appartement de type T5 au rez-de-chaussée et les 421/10 000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Un procès-verbal du cadastre a été publié au Service de la Publicité Foncière de GRENOBLE 1 le 1^{er} juillet 2010 références 3804P01 volume 2010 P 4512.

Un état descriptif de division et règlement de copropriété a été publié au Service de la Publicité Foncière de GRENOBLE 1 le 7 novembre 2014 références 3804P01 volume 2014 P 6618.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 31 mai 2021.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède.

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 9 400 €

Soit 10 % du montant de la mise à prix par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : Pascale MODELSKI, Avocat
www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL EYDOUX-MODELSKI – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés
Tél 04.76.46.27.43 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.